



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AESH, ENGAGÉ-ES DANS LA FSU

La Fédération Syndicale Unitaire, avec ses 160 000 adhérent-es, est la première organisation syndicale de l'enseignement et la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique d'État. Forte de ses 22 syndicats nationaux intervenant dans deux des trois Fonctions publiques, elle promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe.



Le SNUipp-FSU, premier syndicat de l'école primaire, regroupe l'ensemble des professeur-es des écoles (adjoint-es, directeur-trices, PE spécialisé-es...), les AESH et PsyEN. Il porte un projet ambitieux pour l'école et les personnels.

Ce sont 5 sections départementales dans l'académie de Grenoble animées par des militant-es qui informent, répondent, conseillent sur tout ce qui concerne la vie professionnelle. Les AESH sont pleinement engagé-es dans les équipes locales pour gagner de véritables avancées pour leur métier.

Nous joindre sur internet : dept*.snuipp.fr ou par mail : snudept*@snuipp.fr
* remplacer dept par le numéro de votre département (07, 26, 38, 73 ou 74).



Le SNES-FSU, syndicat le plus représentatif du second degré, se nourrit des opinions de ses adhérent-es et revendique de peser sur la définition des métiers des personnels. Il participe donc à la réflexion sur la construction du métier d'accompagnant-e d'élèves en situation de handicap dans le cadre de l'École inclusive.

Le SNES-FSU demande pour les AESH un statut de fonctionnaire, une rémunération juste, un diplôme sanctionnant la formation et la prise en compte de la pénibilité au travail.

Les AESH, engagé-es au SNES-FSU, siègent en CCP avec les élu-es de la FSU.

Nous joindre sur internet : grenoble.snes.edu ou par mail : aesh@grenoble.snes.edu



Le SNUEP-FSU a pour vocation la défense et la promotion de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Son champ de syndicalisation couvre les LP, SEP, LPO, EREA, SEGPA, GRETA en syndiquant PLP, CPE, surveillant-es, non titulaires mais aussi

AESH, de plus en plus présent-es dans la voie professionnelle et pour lequel-les il exige une réelle revalorisation et la création d'un véritable statut.

Face à l'administration, pour exiger la transparence, combattre l'autoritarisme, garantir l'égalité de traitement, défendre individuellement tou-tes les collègues, le SNUEP-FSU est là.

Nous joindre sur internet : grenoble.snuep.fr ou par mail : sa.grenoble@snuep.fr

Pourquoi adhérer à un syndicat de la FSU ?

Pour ne pas être seul-e, élargir son réseau professionnel grâce aux rencontres, aux échanges. Former un collectif, c'est indispensable pour faire aboutir nos revendications.

Pour s'informer et être informé-e sur ses droits, obtenir les outils nécessaires à la défense de nos métiers et de nos conditions de travail. Un-e collègue informé-e de ses droits est un-e collègue qui pourra se défendre.

Pour trouver de l'aide et se défendre en cas de besoin, se faire épauler en cas de conflit avec ses supérieurs, bénéficier d'un suivi personnalisé par les collègues militant-es qui prennent le temps nécessaire de vous accompagner dans vos démarches.

Pour s'impliquer au niveau de l'établissement, au niveau académique et national, faire entendre ses idées, aider ses collègues.

Pourquoi et comment voter ?

Du 1^{er} au 8 décembre, vous êtes appelé-e à voter aux élections professionnelles. Un vote qui va avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien.

Nous sommes à la croisée des chemins : l'Éducation nationale traverse une crise sans précédent, mais les lignes commencent à bouger : plus personne ne conteste aujourd'hui l'idée que nous avons toujours portée, d'une augmentation de nos rémunérations et d'une amélioration des conditions de travail et d'apprentissage, moteurs des indispensables recrutements.

Voter FSU, c'est déjà décider. C'est faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère et au rectorat : avec la FSU, avec la FSU, il faut augmenter nos salaires et de meilleures conditions de travail.

En décembre, votons pour gagner !

Si je ne l'ai pas encore fait, je peux ouvrir mon espace de vote à partir du mail reçu sur mon adresse académique le 13 octobre.

Si je ne l'ai pas reçu, je peux accéder au portail Élections sur www.ac-grenoble.fr, puis renseigner mon identifiant (mail académique).

Du 7 au 17 novembre, je récupère ma notice de vote.

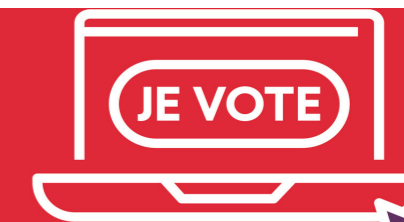
Le ministère prévoit que la notice de vote soit envoyée dans l'établissement tête de PIAL, les AESH devant se rendre (sur quel temps ?) dans cet établissement pour récupérer la notice. Pour la FSU, toutes les facilités doivent être faites pour récupérer leur notice et elle intervient en ce sens au rectorat. Si je ne peux pas récupérer ma notice, je demande le « réassort » dans mon espace électeur

En cas de difficulté, je contacte : formulaire-reclamation2022@ac-grenoble.fr

Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU au CSA et à la CCP.

Si j'ai perdu ma notice, pas de panique :
- je demande le « réassort » dans mon espace électeur ;
- je contacte la cellule d'aide : formulaire-reclamation2022@ac-grenoble.fr

Pour toutes questions : fsu-academie_grenoble@fsu.fr



Du 1^{er} au 8 décembre, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX



ENGAGÉES POUR LES DROITS DES AESH ET EN OBTENIR DE NOUVEAUX

Commission Consultative Paritaire

Depuis 2008, les AESH disposent de leur propre instance de représentation composée à parts égales des représentant·es de l'administration et des représentant·es du personnels désigné·es par les organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles.

C'est une instance consultative appelée la Commission consultative paritaire ou CCP qui donne un avis sur la gestion individuelle et collective des personnels, obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

La FSU se bat pour que ces CCP soient également consultées sur les recrutements et les affectations, sur les congés de formation, sur l'évolution des salaires, ainsi que sur l'évaluation.

En lien avec les AESH représentant·es de la FSU en CCP, les élu·es de la FSU au Comité Social Administratif académique (ex CTA) luttent pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des AESH, interviennent sur les problèmes récurrents (paies en retard, saisies des trop-perçus dus à une mauvaise gestion académique des arrêts maladies...) que connaissent les AESH dans notre académie. La FSU a obtenu la mise en place des frais de déplacements pour les AESH, l'élargissement des aides sociales et agit pour la reconnaissance du temps de travail des AESH.

Au quotidien, la FSU intervient en audience, en groupe de travail et répond aux questions des AESH lors des permanences syndicales.

Il est particulièrement important de voter aux élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 afin d'élire un maximum de représentant·es FSU pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux !



SALAIRES

La rémunération des AESH n'est pas à la hauteur du service que ces agent·es apportent au bénéfice de l'école inclusive et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, même avec l'augmentation promise pour la rentrée 2023.

Ils et elles pâtissent à la fois de temps de travail très bas et d'indices de rémunération au minimum de la Fonction publique.

Selon l'INSEE, on est considéré comme pauvre en France quand on perçoit des revenus mensuels inférieurs à 885 euros ou 1 102 euros, selon qu'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian...

Pour la FSU, les AESH doivent être rémunéré·es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification.

Nous exigeons que le salaire minimum dans la Fonction publique soit porté à 1 850 € nets mensuels, et que le salaire soit indexé sur les prix.

Grâce aux interventions de la FSU en CTM, le versement de l'indemnité REP+ pour les AESH est prévu au budget 2023.

EMPLOI

Bien qu'exerçant une mission de service public pérenne, les AESH demeurent des agent·es contractuel·les de l'État au statut précaire : quotité de travail trop faible, salaire minimum, conditions de travail indignes...

La FSU réclame la création urgente d'un corps de titulaires de catégorie B de la Fonction publique intégrant et reclassant les agent·es déjà recruté·es, ainsi que la mise en place d'une formation initiale et continue conséquente.

Pour en finir avec une extrême précarité salariale liée à des quotités de travail très basses, la FSU s'oriente sur un temps de travail dérogatoire qui serait reconnu comme temps plein, tout en restant sur des missions d'accompagnement sur le temps scolaire.

Les obligations réglementaires de service des accompagnant·es intégreraient les temps de trajet, d'accompagnement, de concertation avec les équipes pluri-professionnelles, la formation continue nécessaire à l'adaptation aux différents niveaux d'enseignement et aux différents handicaps et des formations communes avec les enseignant·es et les CPE.

PIAL

Les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) servent à dissimuler le sous-investissement massif de l'État en matière de handicap alors que la loi de 2005 impose l'obligation de moyens. La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme avec le PIAL et dégrade la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH et des enseignant·es.

Les conséquences de cette dérive sont la souffrance de certain·es élèves inclu·es en classe ordinaire pour lesquels les moyens afférents n'ont pas été attribués et un travail trop souvent empêché des personnels.

Il faut lutter pour l'abandon des PIAL et de ce mode de fonctionnement, la gestion purement administrative des emplois du temps rendant complexe la place des AESH dans les équipes pédagogiques.

Comment créer ces liens alors que les AESH sont amené·es à passer d'un établissement scolaire à un autre ?

La FSU revendique l'abandon des PIAL et une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève.

DROITS

En tant qu'agent·es sous contrat, les AESH sont soumis·es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens.

Les pressions sont souvent fortes pour imposer des tâches qui ne font pas partie des mission des AESH, imposer du travail gratuit...

Les décisions arbitraires sont d'autant plus nombreuses que la précarité des AESH contraint souvent ces personnels à ne pas pouvoir les combattre !

La FSU s'engage pour une gestion respectueuse de vos droits : application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...

Les élu·es de la FSU en CCP et CTA (futur CSA) se battent pour faire respecter les droits des AESH.

Cela passe par la réouverture des dossiers pour les demandes de congés formation afin que les AESH puissent en bénéficier, les interventions contre les pratiques inacceptables de prélèvement sur salaire pour trop-perçus, l'élargissement d'aides sociales académiques aux AESH qui en étaient auparavant exclu·es.